

# 6

**Chapitre**

**Conclusion.**

---

## 6. CONCLUSION

D'abord, il faut dire que nous n'avions pas d'idée claire sur l'immense ampleur du processus de l'IER en comparant les structures intégratives de l'UE et de l'ALENA. La réalité est qu'il n'a pas été simple du tout ou même facile de travailler sur un sujet de comparaison aussi vaste. Il semblait parfois que chaque nouvelle idée donnait le pas à un champ de réflexion encore plus étendu. Analyser les structures des AIRs tels que ces deux-là mérite une étude plus approfondie à faire en traitant les deux éléments individuellement. C'est un sujet qui est très vaste et pourtant difficile à cerner de manière globale. Une grande partie du travail a été de mener l'étude selon une seule piste, soit définir le concept d'IER et identifier son importance et valeur dans les sujet tels que les degrés d'IR, l'intégration institutionnelle, dans la théorie des zones monétaires optimales, et le reste. La difficulté a été d'intégrer la structure de la comparaison et le manque de temps a limité l'approfondissement pertinent de chaque rubrique présentée dans le troisième chapitre. Néanmoins, on pense que ce sujet est passionnant et qu'il mérite encore plus d'élaboration parce qu'il évolue perpétuellement.

En ce qui concerne l'état de la problématique proposée au début, c'est-à-dire la question de savoir s'il est possible de comparer les structures, maintenant affirmes d'être des processus, d'intégration économique régionale de l'UE et l'ALENA on peut dire que la réponse ne repose pas sur une simple affirmation positive ou sur une négation. Il faut préciser qu'en effet, il est possible de comparer les deux, mais à cause de ses particularités individuelles il est mieux de limiter l'analyse à des facteurs spécifiques. Après avoir fait une analyse comparative de chacun, mais pourrions leur donner une valeur prioritaire et les rassembler dans un contexte global. Chacune de ces deux AIR cherche des finalités distinctes, pourtant un argument au but de dire qu'une est meilleur qu'une autre serait inutile.

Néanmoins, si le but est de conclure laquelle parmi les deux a mieux le instauré et profite d'un processus cible vers une IER, on peut dire sans doute que l'UE est l'exemple à suivre. Si le but de l'ALENA est de rester dans un schéma d'ALE, alors cela semble être médiocre parce qu'il a les éléments nécessaires pour envisager une évolution vers des degrés d'intégration plus approfondies.

Dans l'aspect de la progression des degrés du processus d'IER, on constate par l'évidence donnée que l'UE est clairement plus développée dans tous les aspects. La raison principale reste sur le choix des priorités évolutives. L'UE a décidé de soutenir sa structure d'IR en s'appuyant sur ses institutions. Dans le cas de l'ALENA, le soutien reste surtout basé sur l'Accord entre les trois États membres. Le choix d'instaurer des institutions d'appui est pris autour des besoins générés par le développement de l'Accord. L'organe administratif de l'Accord reste divisé en trois secteurs, pourtant on ne peut pas déclarer qu'il existe une initiative d'intégration achevée. Le futur de l'Accord est condamné à ne pas évoluer jusqu'à son maximum à moins qu'une culture d'intégration plus concrète soit développée.

On insiste sur l'importance des structures institutionnelles plus développées parce qu'à chaque fois dans la comparaison, il semble être le lien qui permet de continuer l'avance vers les prochains degrés d'IR, et surtout d'une IER plus complète. Dans un cadre purement économique, le manque de coopération entre les systèmes financiers des membres de l'ALENA limite sérieusement le développement. Par exemple, il n'y a pas jusqu'à maintenant d'initiative activée sur la création d'une « Banque Centrale Nord-américaine ». Une telle institution pourrait être très utile au processus d'IER.

Un autre aspect particulièrement marquant a été le facteur de l'écart entre les États membres des AIR. Dans le cas de l'UE, les États sont obligés de maintenir certaines conditions pour rester dans l'UEM. Ce fait aide à maintenir une certaine homogénéité des conditions économiques entre les membres.

Par rapport à l'ALENA, l'écart entre le Canada et les États-Unis en comparaison au Mexique est plus considérable que celui entre l'État européen le plus riche et l'État européen le plus défavorisé. Comme l'ALENA est un accord purement de libre-échange, il ne prévoit pas une aide au développement de la nation la plus défavorisée. Le résultat est une incompatibilité concurrentielle entre les trois membres de l'Accord qui ne permet pas un développement économique égal.

Finalement, on peut dire concrètement qu'il est possible de faire des comparaisons entre l'UE et l'ALENA. Concrètement, ses objectifs ne sont pas les mêmes, mais les États-Nations qui appartiennent à l'ALENA pourraient trouver des avantages additionnels en prenant l'exemple de réussite de l'UE à travers le travail collectif effectué par ses membres. Il reste encore un immense potentiel pour l'ALENA et également pour l'UE. Ce dernier compte désormais beaucoup plus d'expérience, à l'ALENA d'en profiter et de réussir.

